

Analyse des revenus à l'échelle de l'entreprise vétérinaire libérale France

Françoise BUSSIÉRAS

Marc VEILLY

Thierry JOURDAN

Valovet

>> Exercice

Après l'analyse individuelle des revenus (lire DV n° 1173 pages 6 et 8, n° 1175 page 6 et n° 1176 pages 6 et 8), nous poursuivons notre analyse Valovet* en nous intéressant à l'entreprise vétérinaire libérale France (EVLF), constituée par le cumul de tous les vétérinaires libéraux en clientèle. L'EVLF dégagerait en 2010 un revenu total d'environ 968 millions d'euros, avec 591 millions pour les vétérinaires libéraux, 109 millions pour les vétérinaires salariés de struc-

tures libérales et 268 millions d'euros pour les salariés non vétérinaires.

Les vétérinaires libéraux dans l'entreprise vétérinaire libérale France

Selon l'analyse des revenus 2010 de 9 156 vétérinaires libéraux (CARPV**), l'entreprise vétérinaire libérale France (EVLF) a eu un revenu net total de 591,62 millions d'euros (figure n° 1), constitué à 82 % par des hommes, 18 % par des femmes (en valeur).

Le revenu net total a progressé de 3,1 % par rapport à 2009, alors que l'inflation était de 1,71 %. En euros constants, le revenu de l'EVLF a progressé de 1,4 %.

Entre 2004 et 2010, en euros constants, le revenu de l'EVLF a augmenté de 12,6 %, avec une très nette part de la progression effectuée par les femmes : le revenu de l'EVLF femmes a progressé de 40,7 %, celui de l'EVLF hommes de 7,7 % (toujours en euros constants).

Le nombre d'acteurs de cette entreprise (les libéraux) a augmenté de 1 % entre 2009 et 2010, avec une progression légèrement supérieure des hommes par rapport aux femmes (1,1 pour les hommes, 0,8 pour les femmes).

Entre 2004 et 2010, le nombre de libéraux a progressé de 8,4 % ; cette augmentation s'est fait essentiellement par les femmes (+ 36 %), avec un pic de croissance en 2007 et 2008, mais un fort ralentissement

ensuite. Le nombre d'hommes a très légèrement diminué jusqu'en 2007, pour augmenter à nouveau faiblement chaque année de 2007 à 2010 et dépasser pour la première fois le taux de progression des femmes en 2010 (figures n° 2 et 3).

En 2010, l'EVLF a vu partir à la retraite 200 vétérinaires ayant été libéraux tout ou partie de leur vie professionnelle, pour 479 inscriptions à la caisse des libéraux.

123 vétérinaires ont quitté l'activité libérale (pour le salariat ou départ à l'étranger).

Les vétérinaires salariés de l'EVLF

Au revenu de l'EVLF, il faut ajouter les 4 296 vétérinaires salariés de libéraux (+ 6,8 % par

rapport à 2009) (source Conseil supérieur de l'Ordre des vétérinaires (CSOV)) (figure n° 4).

Ces vétérinaires salariés de praticiens libéraux représentent un salaire net total d'environ 109 millions d'euros (estimé à partir des données de l'enquête OMPL 2008 : en moyenne 140 heures par mois à un échelon 3, pour un salaire net moyen de 25 350 euros nets par an).

Mode d'exercice et revenu des vétérinaires au sein de l'EVLF

On peut ainsi dire que l'EVLF a généré en 2010 environ 700 millions de revenus pour les vétérinaires libéraux et leurs salariés vétérinaires et qu'elle a intégré 659 nouveaux vétérinaires (479 libéraux et 180 salariés de libéraux).

Les libéraux sont, en 2010, 3 486 exerçant seuls à la tête de leur entreprise, 6 460 exerçant en association, et 376 en collaboration libérale. On peut voir la répartition des ressources humaines vétérinaires de l'EVLF dans la figure n° 5 qui intègre les salariés (source CSOV).

«L'EVLF a fait vivre environ 30 000 personnes en 2010, son chiffre d'affaires a été de 2,5 milliards d'euros.»

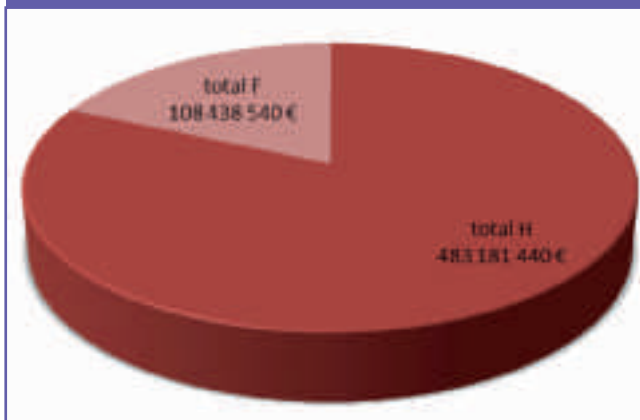
Il faut également ajouter à cette population 3 047 vétérinaires retraités bénéficiaires d'une retraite complémentaire en 2010, qui touchent ensemble 64,7 millions d'euros pour la part de retraite versée par la CARPV. La CARPV verse également 15 millions d'euros de droits dérivés (pension de réversion au conjoint survivant), soit 79,7 millions d'euros en tout.

Les salariés non vétérinaires de l'EVLF

Le nombre de salariés non vétérinaires de l'EVLF était estimé en 2008 à 14 000 personnes travaillant en moyenne 123 heures par mois (source enquête de branche OMPL).

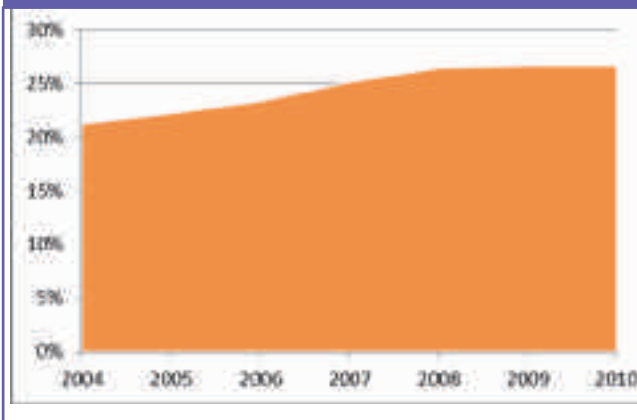
D'après le rapport Esane 2012 de l'Insee, les salaires nets totaux versés par les entreprises déclarées en « activités vétérinaires » (code 7500Z) sont de 419,1 millions d'euros en 2010. L'activité libérale constitue 90 % de ces « activités vétérinaires »***.

Figure n° 1 : Revenus de l'entreprise vétérinaire libérale France 2010 : 591,62 millions d'euros



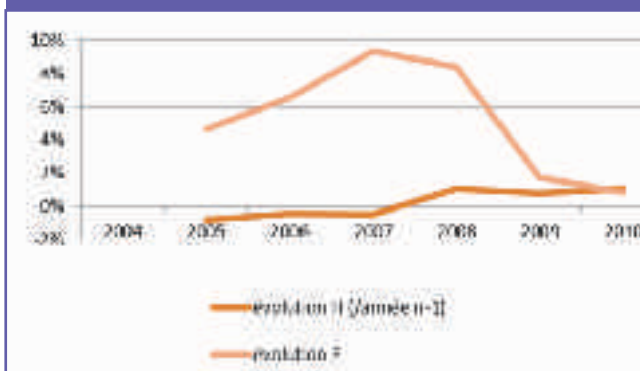
▲ La féminisation de la profession pèse encore un peu moins de 20 % dans le revenu cumulé de l'entreprise vétérinaire libérale France (alors qu'elles sont 27 % en nombre).

Figure n° 3 : Evolution de la proportion de femmes parmi les praticiens libéraux



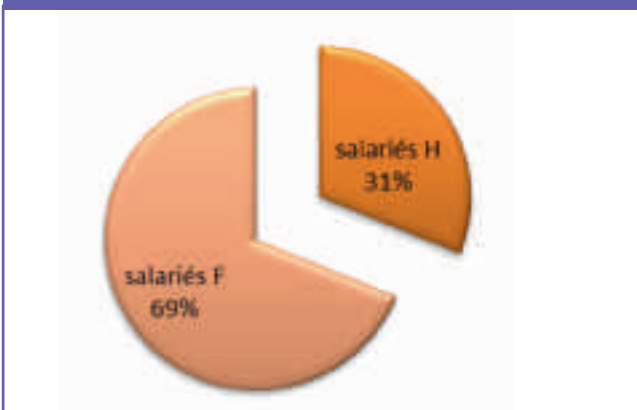
▲ La proportion de femmes (en nombre) parmi les libéraux a progressé régulièrement entre 2003 et 2008, elle stagne depuis 2009.

Figure n° 2 : Evolution du nombre de vétérinaires libéraux, hommes et femmes, d'une année sur l'autre dans l'EVLF de 2004 à 2010



▲ Depuis 2 ans, la proportion hommes/femmes parmi les libéraux n'évolue quasiment pas.

Figure n° 4 : Nombre de vétérinaires praticiens salariés de l'EVLF



▲ En 2010, on comptait 4 296 vétérinaires salariés de l'EVLF, avec plus des deux tiers de femmes.



Ces données nous permettent d'estimer la masse salariale nette 2010 de l'EVLF aux environs de 377 millions d'euros avec, comme nous l'avons dit, 109 millions pour les salariés vétérinaires et donc 268 millions pour les salariés non vétérinaires.

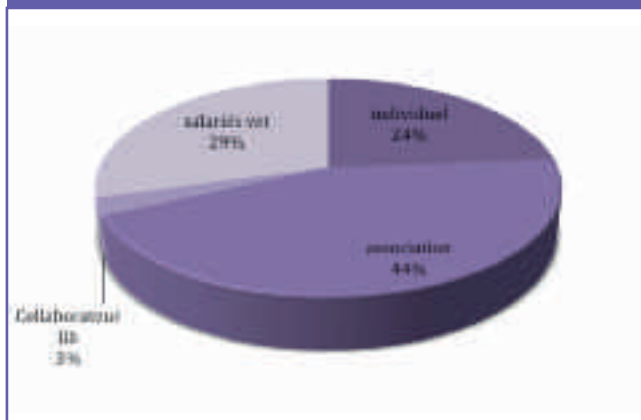
Conclusion

L'EVLF dégagerait donc en 2010 un revenu total d'environ 968 millions d'euros, avec 591 millions pour les vétérinaires libéraux, 109 millions pour les vétérinaires salariés de structures libérales et 268 millions d'euros pour les salariés non vétérinaires (figure n° 6).

Toutes ces données nous permettent de dire que l'EVLF a fait vivre directement environ 30 000 personnes en 2010 (33 000 avec les retraités libéraux), son chiffre d'affaires a été de 2,5 milliards d'euros (source Insee Esane) et elle a dégagé 968 millions d'euros de revenus (1 047 avec les retraités libérales).

Il restera à connaître, pour parfaire l'image de l'EVLF, les chiffres du chômage des vétérinaires et le temps de travail

Figure n° 5 : Population vétérinaire au sein de l'EVLF, selon le mode d'exercice



▲ Ce graphique distingue les salariés et les collaborateurs libéraux.

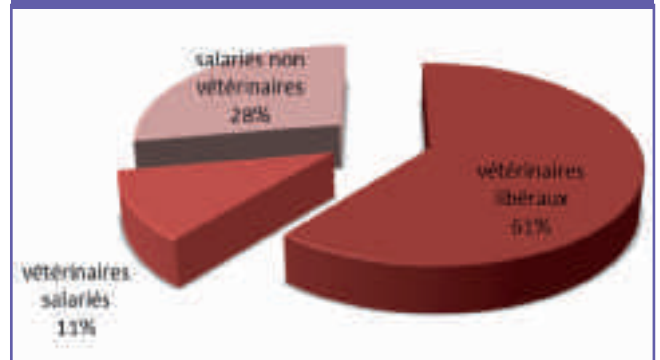
des actifs. Il sera intéressant de suivre l'évolution de ces données, sans oublier d'évaluer également le moral des acteurs.

Le travail de Valovet, exposé en partie dans cette série de quatre articles, doit nous permettre d'anticiper et d'identifier les

besoins économiques et sociaux des ressources humaines de notre secteur d'activité. ■

Cette analyse n'a retenu que 9 156 vétérinaires déclarant à la CARPV, soit 90 % du total des déclarants, les 10 % restants ayant des revenus soit nuls soit ininterprétables.

Figure n° 6 : Répartition des revenus totaux estimés dégagés au sein de l'EVLF en 2010 (968 millions d'euros)



▲ 61 % des revenus, soit 591 millions d'euros, ont été pour les vétérinaires libéraux.

* Valovet est un groupe de réflexion sur la valorisation du vétérinaire et de ses actes, sur le plan individuel et collectif (l'ensemble de la profession), au niveau quantitatif (économique) et qualitatif (humain), à court (revenus) et long termes (patrimonialisation, retraite). Depuis début 2006, le SNVEL a souhaité pour cela réunir plusieurs organisations socioprofessionnelles vétérinaires : SNVEL, CSOV, CARPV,

Afvac, Avef, SNGTV, Vétos-Entraide et les ENV. Pour contacter Valovet : valovet-contact@snvel.fr

** CARPV : Caisse autonome de retraite et de prévoyance des vétérinaires.

*** Les 10 % restants : quelques laboratoires pharmaceutiques, des laboratoires d'analyses et peut-être des fabricants d'aliments médicamenteux.

Création du premier diplôme universitaire de psychiatrie vétérinaire

>> Formation

L'université Claude Bernard Lyon 1 (faculté de médecine), VetAgro Sup campus vétérinaire (ex-école vétérinaire de Lyon) et Zoopsy (association de vétérinaires comportementalistes) annoncent l'ouverture, à la rentrée 2012, du premier diplôme d'université (DU) de psychiatrie vétérinaire.

Cette formation a un double but. Il s'agit de « répondre à la demande de nombreux praticiens vétérinaires voulant soit intégrer une approche médicale des troubles du comportement dans leur pratique quotidienne soit entamer une démarche de spécialisation ». Et de « créer des voies de

recherche fondamentales en ouvrant ce diplôme aux autres professions médicales ou aux titulaires d'un master II d'éthologie ».

Compatible avec une activité de praticien

Conçu pour être possible à intégrer dans l'emploi du temps d'un vétérinaire praticien, ce DU a vocation à devenir un master.

Il se découpe de la manière suivante :

- 5 semaines théoriques réparties sur 2 ans ;
- pour les praticiens vétérinaires, une semaine de pratique supplémentaire se déroulant à

VetAgro Sup campus vétérinaire ; cette semaine fait partie du stage pratique qui comportera notamment des consultations supervisées.

L'utilisation des TICE (technologie de l'information et de la communication pour l'enseignement) permettra d'organiser une partie importante de cet enseignement à distance. Le praticien pourra donc combiner son activité et cette formation.

Sélection courant juillet

« Les participants à la première promotion seront définitivement choisis dans le courant du mois de juillet parmi les nombreux dossiers reçus démontrant une



forte motivation des candidats », expliquent les responsables.

« Dans un monde où il est important que les vétérinaires sachent faire entendre leur voix et leur spécificité sans s'isoler, cette formation, née d'une collaboration tripartite inédite entre l'université, une école vétérinaire et une association de formation continue montre la voie de l'avenir et saura associer la richesse de la pathologie comparée, la rigueur des études

fondamentales aux exigences pratiques et quotidiennes de notre profession », poursuivent-ils.

Une nouvelle session est déjà prévue pour démarrer à l'automne 2014. La liste d'attente est ouverte. **M.J.**

>> **Encore plus d'infos !**
Site Internet de Zoopsy et de l'université Lyon 1 : www.zoopsy.com/master-et-focal.univ-lyon1.fr/fiche_formation.php?REF=1025

Séance franco-japonaise à l'Académie vétérinaire

>> Vie associative

Trois confrères japonais et une consœur française ont présenté des conférences scientifiques, le 18 juin, à l'école vétérinaire d'Alfort, lors de la séance franco-japonaise organisée par l'Académie vétérinaire de France, en présence des co-présidents de la Société franco-japonaise des sciences vétérinaires, nos confrères Charles Pilet et A. Hasegawa.

Le Pr Onodera (université de Tokyo) a exposé ses travaux de

recherche sur les agents de la tremblante, visant notamment à élucider la dynamique des prions dans les intestins après une contamination orale. Les récepteurs présents sur les cellules intestinales peuvent être bloqués pour l'absorption des prions, comme l'ont démontré ses expériences sur des souris.

Le Pr Inokuma (Obihiro University of Agriculture and Veterinary Medicine) a présenté les tiques vivant au Japon et les maladies qu'elles

transmettent. Parmi les 6 genres et les 43 espèces de tiques identifiées dans le pays, il cite *Theileria orientalis*, *Haemaphysalis*, *Rhipicephalus sanguineus* et *Ixodes ovatus*.

400 000 animaux de compagnie assurés au Japon

Elles transmettent de nombreux agents pathogènes, dont *Borrelia garinii*, responsable de la maladie de Lyme, *Babesia canis* et *gibsoni* et six espèces de rickettsies. Notre

confrère a rendu hommage à Guy Joncour pour ses travaux sur l'anaplasmose. L'*Anaplasma* détectée au Japon pourrait être une nouvelle espèce.

Le Pr Shimamura (Anicom) a traité des assurances pour animaux de compagnie au Japon. Elle travaille pour Anicom, assureur animalier depuis 2000. Quelque 400 000 animaux sont assurés : chiens, chats, furets, lapins, oiseaux. Notre consœur insiste sur le bénéfice des assurances pour

animaux : elles encouragent les propriétaires à faire soigner leur animal au début d'une affection, ce qui coûte moins cher, et participent à la prévention en diffusant des informations et en contribuant au développement de la recherche.

Agnès Fabre (école vétérinaire d'Alfort) a présenté l'historique, la situation actuelle - complexe - et les perspectives de la protection et du bien-être des animaux en France et en Europe. **V.D.**